

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**  
**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 mai 2026**

L'an deux mille vingt six, le jeudi sept mai , à dix- neuf heure,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de M. Jean-François FAURE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026

**Présents :** M. Jean-François FAURE, M. Vincent FAURE, M. Jean-Claude CUTIVEL,  
Mme Constance LASSAIGNE, Mme Anne-Clémence MAUDET,  
Mme Sophie LIGEON, M. Christophe SARAYOTIS, Mme Hélène  
MEE, M. Bruno Lamy

**Absents excusés :** Frank Bresson,  
Nathalie WEISS donne procuration à Mme MEE Hélène

**Absents non excusés :**

*Mme Sophie LIGEON est nommée secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal valide le Procès-Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

1/ Mutualisation CCVD

**Délibération :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

2/ Logement ancienne auberge

Christophe SARAYOTIS, élu intéressé, sort de la salle pour la délibération.

Pour rappel, le loyer proposer est hors charge. L'eau, l'électricité et le chauffage est à la charge du locataire en plus du loyer.

Nous proposons qu'une garantie VISALE soit établie entre le bailleur (la mairie) et le locataire. C'est une assurance gratuite, qui permet que le loyer soit toujours payer. Nous nous devons de vérifier si cela fonctionne pour un bailleur municipal comme pour un privé.

**Délibération loyer :**

Proposition 625€ / mois en l'état sans travaux (peinture) et non meublé avec 1 mois de caution

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

3/ Réhabilitation du logement Ancienne Poste

Des devis vont être demandés pour une rénovation totale : électricité, plomberie, isolation, maçonnerie par la commission logement.

4/ Vote du Compte financier Unique (CFU)

**Délibération eau/assainissement :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

**Délibération commune :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

5/ Subventions aux associations

L'année passée le budget alloué aux associations était de 5600€.

L'APEL refuse la subvention communale afin de permettre à la commune d'avoir les fonds pour acheter un lave-vaisselle de collectivité à mettre dans la salle communale.

Lieu commun - 50€

Les Sapeurs Pompier – 250€

La Rue Rale – 50€

Lysandra – 50€

Art et Culture en Gervanne – 100€

Vidéo Val de Drôme – 50€

1-2-3 soleil artiste à l'hôpital - 50€

ACCA de PDB – 500€

Téléthon – 50€

Le club intergénération – 100€

ADMR – 800€ dont 500€ aide à domicile, 300€ portage des repas

Coopérative scolaire – 1 400€

Centre aérer de Suze – ALLSH -100€

TOTAL : 3550€

**Délibération commune :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

6/ Accord du cadre du SDED (Syndicat Départemental des Énergies de la Drôme)

L'Europe souhaite arrêter la régulation du marché de l'électricité au niveau des communes.

Pour amortir la chute, l'État nous propose des accords cadre pour adhérer à un groupement de commande d'achat de l'électricité et d'achat associé.

**Délibération commune :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

7/ Élection d'un représentant au CLECT

Nous proposons Hélène MEE comme représentante au CLECT.

**Délibération commune :**

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 1

8/ Donation parcelle Mme BELLE

Don du terrain privé à la commune de Plan-de-Baix, surface 500m2

A payer : frais de notaire

Délibération commune :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- Aire de Camping Car

L'électricité est quatre fois moins chère que cela ne coûte à la commune. Résultat la commune à engrangé un déficit de 2000€ en 2025.

Proposition :

Eau 3€/100L + 4€/h électricité + 4€/nuit emplacement. Ce tarif serait appliqué toute l'année, car d'après les courbes de consommation EDF, il est prouvé que nous avons la même consommation électrique en janvier/février que juillet/août.

Ce tarif par nuitée et par emplacement est celui appliqué à l'aire de Camping-Car de Saillans.

SOFT est la société d'abonnement TPE pour l'eau, l'électricité et prochainement l'emplacement. Ils seront à contacter pour modifier les tarifs. SOFT peut reparamétrer la borne TPE. La commission tourisme se charge de contacter SOFT pour voir ce qui est possible de faire et à partir de quand.

Nous pouvons également mettre en place un panneau de sensibilisation afin d'expliquer ce que coûte pour la commune le maintien de cette aire de Camping-Car et mettre en place des contrôles aléatoires, afin qu'un maximum de personne paye l'emplacement.

**Délibération commune :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Les cabanes

Ce point sera évalué par la commission tourisme et sera délibéré au prochain Conseil Municipal.

- Panneau Frigoulette

Apposer un panneau de publicité au croisement d'Omblèze, à la Bathie.

**Délibération commune :**

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Conteuse

Hélène MEE et Nathalie WEISS ont rencontré une conteuse : la petite nièce de Geneviève Raillon, dite Vivi, qui vivait au Goret pendant la guerre. Vivi a laissé des écrits de sa jeunesse au Goret pendant la guerre. La conteuse veut collecter la mémoire des anciens. Et veut faire des ateliers avec des enfants, jeunes de Plan-De-Baix pour travailler cette mémoire. Cela se terminerait par une restitution par une représentation déambulatoire dans le village.

La conteuse veut notre soutien par courrier auprès de la CCVD pour l'appel à projet « Mémoire de Territoire », et peut être une subvention.

Lettre projet rédigée par H. Mée

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Stagiaire

La fille de notre Secrétaire Générale demande à faire un stage d'observation comprenant un ou deux jours à l'école avec accord de la maîtresse et un ou deux jours au secrétariat de Mairie.  
Ce stage ne recevra pas de gratification.

Résultats des votes :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Organisation du fonctionnement des élus et permanence reporté au prochain CM

**La séance est levée à 21h15**

**Le prochain conseil se réunira en mairie le 4 juin 2026 à 19h00**

La secrétaire de séance,  
Sophie LIGEON



Le Maire,  
Jean-François FAURE

